



# CAToZphère

*Ce n'est pas parce qu'on n'est pas élu, que l'on ne peut pas être lu!*

## ACCORD TEMPS DE TRAVAIL : Parler pour ne rien dire



*Lorsque l'on n'a rien à dire, il faut parfois mieux se taire...*

*Évidemment ! Mais c'est trop facile ! Parfois ceux qui n'ont rien à dire voudraient qu'on le sache ! Histoire d'en faire profiter les autres...*

*Prenez par exemple : l'accord temps de travail ...  
Qu'y a-t-il à dire ?  
Et bien rien, si ce n'est que cet accord ne peut-être revu s'il n'est pas approuvé par les organisations syndicales représentatives : fin de l'ouverture de toutes négociations... fin de l'effet d'annonce...  
Vous allez dire que c'est déjà quelque chose !*

*Oui, mais si l'on apporte une analyse du mot rien on peut aisément en déduire que :  
Rien moins rien égal moins que rien !*

*Si l'on peut trouver moins que rien, c'est que rien vaut quelque chose !  
On peut acheter quelque chose avec rien !*

*Et en ne multipliant une fois rien par une fois rien... c'est rien !*

*Deux fois rien... ce n'est pas beaucoup !*

*Mais trois fois rien ! ... Pour trois fois rien on peut acheter quelque chose ... et pour pas cher !*

*Maintenant, si vous multipliez trois fois rien par trois fois rien : rien fois rien égal rien.*

*Trois multiplié par trois égal neuf !*

*Cela ne fait rien de neuf !*

*Oui, ... ce n'est pas la peine d'en parler.*

*Surtout que derrière cet accord d'entreprise, se cache un accord de branche... Et il y a encore tant à dire... ce n'est pas que l'on n'aime pas les proses à la CAT Énergies, d'ailleurs l'accord temps de travail... nous en reparlerons... parce qu'à la CAT Énergies nous parlons avant tout pour agir !*

*Cependant une chose est certaine... on n'achète pas quelque chose avec rien !*

*Signé : le bon sens*



## Négociations salariales intenses...



Après d'âpres négociations, les organisations syndicales représentatives ont trouvé un accord sur les mesures salariales 2015 :

- 0,55 % au titre des mesures d'ancienneté (échelons)
- 0,3 % au titre du SNB
- 0,4 % au titre de la mobilité
- 1,35 % au titre des mesures individuelles au choix (NR)



## Pour les prochaines augmentations...

La CAT Énergies propose le « qui perd perd »...



## Pénibilité au travail : quand une véritable reconnaissance à Commerce?

UN CONJOINT PÉNIBLE ...  
ÇA VA COMPTER POUR  
LA RETRAITE ???



Les métiers de Commerce sont-ils les « parents pauvres d'EDF SA » ?

La question est légitime lorsque l'on connaît les rythmes et rites de travail d'un grand nombre d'agents de Commerce ayant des métiers répétitifs, stressants et éreintants... Globalement pour les employeurs, la pénibilité est exclusivement reconnue pour les métiers de travaux, le plus souvent en extérieur dans des tranchées... Porter un casque téléphonique huit heures par jour, n'apparaît pas être un métier pénible...  
A quand la reconnaissance de la pénibilité pour les métiers de la relation client ?

Nous profitons de ce numéro, pour rendre hommage à un de nos collègues disparu. Philippe Mathy, en arrêt longue maladie à la DCR Est, nous a malheureusement quitté le 01 Janvier 2015 à l'âge de 52 ans dans l'anonymat le plus total. Nous présentons nos condoléances à ses proches.